

Termes de Référence UNICEF Maroc lance un appel à consultation

Pour l'EVALUATION du Projet "Accompagnement des adolescent.e.s et des jeunes dans leur transition de l'adolescence à l'âge adulte"

Synthèse

Le présent document décrit les Termes de Référence (TdR) pour l'évaluation sommative du projet « Accompagnement des adolescent.e.s et des jeunes dans leur transition de l'adolescence à l'âge adulte ». Ce projet multidimensionnel, soutenu par UNICEF Maroc et financé par la Direction de Coopération Monégasque, vise à améliorer la qualité de l'éducation et l'insertion socioprofessionnelle des jeunes, en particulier des filles en milieu rural.

Mis en œuvre de mars 2022 à décembre 2024 dans deux régions pilotes (Marrakech-Safi et Tanger-Tétouan-Al Hoceima), ce projet répond aux défis liés à l'abandon scolaire, aux inégalités de genre, et au manque d'opportunités pour les jeunes vulnérables. L'évaluation proposée permettra d'analyser la pertinence, l'efficacité, l'efficience, la durabilité, l'impact et la cohérence des interventions, tout en intégrant des dimensions transversales comme les droits des enfants, l'équité, et l'égalité de genre.

Les résultats de cette évaluation guideront l'UNICEF et ses partenaires dans la mise à l'échelle des approches réussies, en renforçant leur engagement pour un soutien durable aux jeunes vulnérables. Ce processus inclura également un plaidoyer visant à intégrer ces solutions dans les politiques publiques nationales.

1. CONTEXTE

Le Maroc a réalisé de grands progrès dans la généralisation de l'enseignement de base en atteignant un taux de scolarisation de 99% au niveau du primaire. Cependant **au niveau du collège, la scolarisation reste problématique**. En effet, 300 000 élèves quittent le système annuellement et les taux d'abandon scolaire au niveau du collège et du lycée sont respectivement de **10,4%**^[1] et de **7,4%**^[2], sans oublier que seulement 10% des élèves maîtrisent le programme à la fin du collège.

Conscient de cette problématique, le Ministère de l'Éducation Nationale, du Préscolaire et des Sports (MENPS) dans le cadre de la feuille de route 2022/2026 s'est fixé trois objectifs stratégiques : 1. garantir la qualité des apprentissages ; 2. favoriser l'épanouissement et le civisme ; et 3. rendre effective la scolarité obligatoire.

Dans ce cadre et en appui aux objectifs stratégiques de la feuille de route du MENPS, l'UNICEF Maroc avec l'appui financier de la Direction de Coopération Monégasque, a développé **le projet "accompagnement des adolescent.e.s et des jeunes dans leur transition de l'adolescence à l'âge adulte"**. Il s'agit d'un projet

multidimensionnel qui ambitionne de répondre aux défis suivants : la faible qualité de l'éducation, le problème de l'inégalité des chances liée au genre et au milieu (Rural/ Urbain et l'insertion socioprofessionnelle des adolescent.e.s et des jeunes).

Le projet "accompagnement des adolescent.e.s et des jeunes dans leur transition de l'adolescence à l'âge adulte", mis en œuvre dans deux régions pilotes ^[1] depuis janvier 2022 jusqu'à 2024, vise à développer un modèle innovant et intégré pour autonomiser les adolescent.e.s vulnérables, en particulier les filles rurales en développant une réponse efficace pour agir sur les différents obstacles qui entravent la réalisation du droit à l'éducation et à l'insertion socio professionnelle. Cette réponse a porté sur les dimensions suivantes : le renforcement des passerelles entre la 6^{ème} année primaire et le collège ou l'E2C (Ecole de la deuxième Chance), l'amélioration de la qualité de l'éducation au collège et de la formation professionnelle dans les E2C, l'existence d'un environnement protecteur des filles et des garçons dans les établissements scolaires et les établissements d'accueil tel que Dar Taliba et les internats et la sensibilisation de la communauté pour la lutte contre les stéréotypes liés au genre. En plus des apports techniques, le projet se base sur l'implication de la communauté, la participation des jeunes, le réseautage entre les ONG des E2C, l'ouverture sur le réseau méditerranéen et la mobilisation des décideurs pour intégrer les approches développées dans le cadre du projet dans les politiques du MENPS.

[Tableau] Synthèse du projet

Élément	Description
Titre du Projet	Accompagnement des adolescent.e.s et des jeunes dans leur transition de l'adolescence à l'âge adulte.
Lieu du Projet	Deux régions : Marrakech-Safi et Tanger-Tétouan-Al Hoceima (8 communes rurales et périurbaines).
Durée du Projet	Janvier 2022 - Décembre 2024 (36 mois).
Budget Total	600 000 euros (50% financé par l'UNICEF, 50% par le Gouvernement Princier).
Résultats Clés	1000 filles et garçons dans 8 collèges pilotes et 200 filles en 6ème année primaire bénéficient d'une éducation de qualité et sont autonomisés. 400 adolescent.e.s et jeunes hors système scolaire bénéficient d'une formation de qualité dans des E2C. Institutionnalisation des approches développées par le ministère de l'Éducation et les ONG partenaires.
Bénéficiaires Directs	Total : 1600 adolescent.e.s et jeunes (900 filles, 700 garçons). 800 adultes (200 parents, 600 enseignants et éducateurs).
Théorie du Changement	Une théorie de changement sera élaborée dans le rapport de démarrage de l'évaluation (théorie de changement rétroactive).

^[1] Recueil des statistiques du MEN 2019/ 2020

^[2] IDEM

^[3] AREF Marrakech Safi et Tanger Tétouan

1.1. Régions d'intervention :

Le projet se concentre sur deux régions pilotes, qui présentent des défis importants en matière d'accès à l'éducation pour les jeunes vulnérables :

- Tanger-Tétouan-Al Hoceima (Provinces : Larache, Lksar Lkbir)
- Marrakech Safi (Provinces : Al Haouz, Chichaoua)

1.2. Principaux partenaires :

Les principaux partenaires de mise en œuvre de ce projet sont :

Niveau	Partenaire clé	Rôle et responsabilité
Central	Direction de la coopération	Coordination politique et institutionnelle.
	Direction de l'éducation non formelle	Gestion technique des Écoles de la Deuxième Chance (E2C).
	Direction des curricula	Intégration des compétences de vie dans les programmes.
Régional	AREF et Directions provinciales	Mise en œuvre et suivi des actions.
	Communes et élus	Mobilisation communautaire et intégration des priorités dans les plans de développement locaux.
Partenaires Technique(Local)	Service des affaires pédagogiques	Responsable des bourses et du programme Tayssir.
	Service de planification et des statistiques	Suivi des indicateurs de scolarisation, partenaire pour la planification d'une carte scolaire inclusive.
	Service de l'éducation non formelle	Suivi des Écoles de la Deuxième Chance (E2C) et des activités associées.
	Point focal provincial du programme de coopération	Coordination, suivi et organisation d'activités.
Associations/ONG	Réseau des Associations des E2C (RAE2C-Maroc), Associations des Parents et Tuteurs d'Élèves	Mobilisation sociale, échange de pratiques, et sensibilisation.
Bénéficiaires	Adolescent.e.s et jeunes	Participation active et implication dans le processus décisionnel.

2. BUT ET OBJECTIFS DE L'ÉVALUATION

But de l'évaluation :

L'évaluation de ce projet est une "évaluation sommative" programmée à la fin du projet, elle a pour but de renforcer la redevabilité de l'UNICEF Maroc par rapport à la pertinence et la performance du projet vis-à-vis des partenaires gouvernementaux et non gouvernementaux, parties prenantes du projet y compris la population cibles ainsi que le donateur.

Les objectifs spécifiques de l'évaluation sont :

- Évaluer le positionnement du projet et les interventions en matière d'accompagnement des jeunes vulnérables, notamment en termes de réponse aux besoins spécifiques des filles en milieu rural.
- Guider l'UNICEF Maroc et les partenaires pour renforcer et mettre à l'échelle les interventions réussies dans d'autres contextes similaires.
- Renforcer l'engagement des partenaires et des parties prenantes autour de la problématique de l'insertion adolescent.e.s et les jeunes et en particulier les filles en milieu rural, et établir une base pour les ajustements nécessaires, le cas échéant.

L'évaluation doit prendre en considération les aspects des droits des enfants, du genre et de l'équité de manière transversale, conformément aux normes et standards de Groupe des Nations Unies pour l'évaluation relatifs à l'intégration des droits humains et l'égalité du genre dans l'évaluation.

(Voir annexe 2 : Document d'orientation Intégration des droits humains et de l'égalité des genres dans les évaluations-Groupe des Nations Unies pour l'évaluation UNEG)

3. PORTÉE DE L'ÉVALUATION

Focus programmatique de l'évaluation :

Le focus programmatique de l'évaluation portera sur les interventions, réalisations et résultats du projet d'accompagnement des adolescent.e.s et les jeunes et en particulier les filles en milieu rural dans leur transition vers la vie active. À travers une approche analytique, l'évaluation couvrira non seulement les réalisations, mais aussi les processus de conception et de mise en œuvre du projet, en tenant compte des influences des contextes social, politique, culturel et économique sur les résultats obtenus.

Couverture géographique de l'évaluation et population cible :

L'évaluation ciblera les zones d'intervention du projet, notamment les régions de **Tanger-Tétouan-Al Hoceima** (provinces de Larache et Lksar Lkbir) et de **Marrakech Safi** (provinces d'Al Haouz et de Chichaoua). La population cible comprend directement les adolescent.e.s et les jeunes, en particulier les jeunes filles en milieu rural, ainsi que les enseignant.e.s et les éducateurs des Écoles de la Deuxième Chance (E2C). Indirectement, le projet vise également les communautés locales, les associations de parents d'élèves et les présidents des communes, impliqués en tant que partenaires pour la mobilisation sociale.

Période étudiée

La période étudiée dans le cadre de cette évaluation correspond à la phase de conception et de mise en œuvre du projet, à savoir de mars **2022 à décembre 2024**.

A noter que le projet a obtenu une extension d'une année en vue d'assurer l'achèvement de la mise en œuvre de toutes les activités. A cet effet, l'évaluation doit prendre en compte les résultats obtenus sur la durée total du projet.

Utilisateurs de l'évaluation :

Les résultats de l'évaluation seront utilisés pour l'apprentissage organisationnel et pour rendre compte des résultats obtenus dans le cadre du projet. Les constats, conclusions et recommandations serviront non seulement à démontrer les résultats obtenus jusqu'à décembre 2024, mais aussi à générer des connaissances basées sur des évidences et à identifier des leçons apprises et des bonnes pratiques. Elles orienteront également les interventions futures de l'UNICEF Maroc et de ses partenaires pour améliorer les efforts en matière de soutien aux jeunes vulnérables.

Les résultats de cette évaluation pourraient aussi contribuer à un plaidoyer basé sur les résultats obtenus, que ce soit pour renforcer les politiques publiques en faveur des jeunes vulnérables ou pour mettre à l'échelle les approches réussies du projet.

Les principaux utilisateurs de cette évaluation incluront les gestionnaires et le personnel de l'UNICEF Maroc, les partenaires du projet, notamment les institutions gouvernementales et les ONG locales impliquées dans sa mise en œuvre. La dissémination des résultats pourra également bénéficier à d'autres acteurs non directement impliqués dans le projet, mais intéressés par les problématiques liées à l'insertion socio-professionnelle des jeunes vulnérables.

4. NIVEAUX D'ANALYSE, CRITÈRES ET QUESTIONS D'ÉVALUATION

4.1. Niveau d'analyse et critères de l'évaluation

L'évaluation du projet "**Accompagnement des adolescent.e.s et des jeunes dans leur transition de l'adolescence à l'âge adulte**" tiendra compte de deux principaux niveaux : (i) une analyse programmatique et (ii) une analyse de l'équité et de l'égalité entre les sexes. Chaque niveau sera accompagné d'une série de critères d'évaluation permettant de guider l'analyse sous différents angles.

4.2. Questions de l'évaluation

Les questions de l'évaluation permettent d'orienter à l'évaluateur dans le développement de la matrice de conception de l'évaluation, de guider l'analyse et de définir la ligne d'enquête que l'évaluation doit suivre. Elles sont classées en fonction principaux critères recommandés par le Groupe des Nations Unies pour l'Évaluation (UNEG), l'OCDE-CAD¹, (pertinence, efficience, efficacité, durabilité et cohérence) avec une attention accordée à l'équité et l'égalité entre les sexes.

¹ Organisation de coopération et de développement économiques, Comité d'aide au développement, « Evaluation of development programmes, DAC Criteria for Evaluating Development Assistance », page Internet, OCDE, <http://www.oecd.org/fr/cad/evaluation/dacriteriaforevaluatingdevelopmentassistance.htm>

Les questions de l'évaluation proposées dans les présents Termes de Référence, sont à développer et détailler davantage par l'évaluateur en concertation avec l'UNICEF Maroc dans le cadre de la matrice de conception de l'évaluation faisant partie du rapport de lancement (1^{er} livrable de l'évaluation).

Critère	Objet	Questions Concernées
Pertinence	Mesure selon laquelle les résultats du projet correspondent aux besoins des bénéficiaires et aux priorités nationales.	1. Les interventions en matière d'accompagnement des adolescent.e.s et des jeunes vulnérables sont-elles cohérentes avec les priorités nationales et répondent-elles aux besoins et aux droits des adolescent.e.s jeunes, en particulier des filles en milieu rural ?
		2. Dans quelle mesure les interventions du projet sont-elles en ligne avec le mandat de l'UNICEF, les priorités du programme pays UNICEF-MAROC et les engagements internationaux, notamment la Convention sur les Droits de l'Enfant ?
		3. Les interventions en matière d'accompagnement des jeunes vulnérables ont-elles été ajustées au cours de la mise en œuvre pour s'adapter aux besoins émergents et aux changements dans l'environnement socio-économique et éducatif ?
		4. Dans quelle mesure le projet était-il cohérent avec les priorités nationales, en particulier les politiques éducatives et d'insertion socio-professionnelle du Maroc ? Le projet est-il en ligne avec le mandat de l'UNICEF et les engagements internationaux ?
Efficacité	Mesure selon laquelle les résultats du projet ont été atteints, ou sont en train de l'être, compte tenu de leur importance relative.	1. Dans quelle mesure l'UNICEF Maroc et les partenaires de mise en œuvre ont-ils été efficaces dans la réalisation des résultats escomptés ? Quelles composantes du projet ont été les plus efficaces, et lesquelles ont rencontré des difficultés ?
		2. Quels sont les facteurs de réussites et de blocage dans les 4 provinces cibles ? Quels sont les innovations développées sur le terrain suite à la dynamique créée par le projet ?
		3. Dans quelle mesure les facteurs contextuels (sociaux, économiques, politiques) ont-ils favorisé ou entravé l'obtention des résultats escomptés du projet d'accompagnement des jeunes vulnérables ?
		4. Dans quelle mesure l'UNICEF Maroc et ses partenaires institutionnels et de la société civile ont-ils réussi à mettre en place des modèles répliquables et des expériences pilotes en réponse aux besoins des jeunes vulnérables, conformément aux normes internationales ?
		5. Les instances institutionnelles mises en place au niveau central et local ont-elles assuré pleinement leur rôle dans

		le suivi de la mise en œuvre et la réalisation des interventions du projet ?
		6. Dans quelle mesure les questions transversales relatives aux droits des jeunes, à l'équité et à l'égalité des sexes ont-elles été prises en compte dans la mise en œuvre des interventions ?
Efficienc	Mesure selon laquelle les ressources/intrants (fonds, expertise, temps, équipements, etc.) sont convertis en résultats de façon économe.	<p>1. Dans quelle mesure les parties prenantes impliquées dans la mise en œuvre des interventions en matière d'accompagnement des adolescent.e.s et des jeunes vulnérables ont-elles fait bon usage des ressources financières, humaines, matérielles et techniques pour obtenir les résultats escomptés ?</p> <p>2. Dans quelle mesure les parties prenantes impliquées dans la mise en œuvre des interventions ont-elles utilisé une combinaison appropriée d'outils et d'approches pour réaliser les résultats escomptés ? Ces résultats ont-ils été atteints dans les délais prévus par la planification initiale ?</p>
Durabilité	Mesure dans laquelle les bénéfices résultant de l'intervention continueront après sa fin.	<p>1. Dans quelle mesure l'UNICEF Maroc a-t-elle pu soutenir les partenaires de mise en œuvre en termes de développement des capacités et d'appui pour établir des mécanismes assurant la durabilité des bénéfices après la clôture du projet ?</p> <p>2. Dans quelle mesure les interventions du projet ont-elles été appropriées par les partenaires nationaux, tant au niveau central que dans les zones géographiques ciblées ?</p> <p>3. Dans quelle mesure les modèles développés dans le cadre du projet et expérimentés dans les zones cibles pourraient-ils être répliqués et mis à l'échelle ? Quels enseignements peut-on en tirer ?</p> <p>4. Dans quelle mesure les interventions de communication et de plaidoyer ont-elles influencé les décideurs pour la duplication des modèles développés et la pérennité des bénéfices résultant des interventions ?</p>
Cohérence	Mesure dans laquelle l'intervention est compatible avec les autres interventions menées au sein du pays.	<p>1. Les interventions menées par l'UNICEF Maroc et les partenaires de mise en œuvre dans le cadre de l'accompagnement des adolescent.e.s et des jeunes vulnérables sont-elles compatibles, cohérentes et complémentaires avec les autres interventions menées par les autres acteurs du secteur éducatif et socio-professionnel ?</p> <p>2. Comment les programmes et stratégies nationaux en matière d'éducation et d'insertion des jeunes ont-ils favorisé ou freiné l'obtention des résultats escomptés du projet ?</p>

		3. Existe-t-il des mécanismes locaux et/ou nationaux de coordination des interventions en matière d'accompagnement des jeunes vulnérables ? Ces mécanismes ont-ils été fonctionnels et comment ont-ils contribué à la cohérence des réponses aux besoins des jeunes vulnérables, en particulier des filles ?
Équité	L'équité est un principe fondamental dans les processus décisionnels et leurs résultats.	1. Dans quelle mesure les jeunes vulnérables, en particulier les filles en milieu rural, ont-ils bénéficié équitablement des résultats obtenus dans le cadre des interventions du projet ?
		2. Dans quelle mesure les objectifs et processus liés à l'équité, à l'égalité entre les sexes, et à l'approche fondée sur les droits de l'Homme ont-ils été intégrés à la conception, à la planification et à la mise en œuvre des interventions du projet ?
		3. L'intervention a-t-elle été conçue pour assurer la participation égale de tous les groupes concernés (p. ex., les garçons et les filles, les différentes communautés et origines) ?
Egalité entre les sexes	Promotion de l'égalité des droits des femmes et des filles.	1. L'intervention a-t-elle favorisé l'égalité d'accès des filles et des garçons aux bénéfices du projet, notamment en matière d'accès aux ressources, aux services éducatifs et aux opportunités socio-professionnelles ?

5. MÉTHODOLOGIE

5.1. Approche Méthodologique

Se basant sur les documents de projets et en se référant aux questions proposées dans les présents Termes de Références (*voir rubrique 4.2 questions de l'évaluation*), l'évaluateur devra définir la liste finale des questions par critère d'évaluation, tout en veillant à avoir une couverture de trois principales catégories de questions à savoir : descriptives, normatives et cause-effets. Chaque question clé devra être clairement déclinée en sous-questions, indicateurs, cibles et baseline par indicateur. S'agissant d'une évaluation sommative, la méthodologie à adopter pour répondre aux questions de l'évaluation sera basée sur une approche mixte qualitative et quantitative avec un design non expérimental².

A noter à ce titre que l'approche méthodologique de l'évaluation doit être basée sur les droits humains, les droits de l'enfant, le genre et l'équité.

L'évaluateur doit également préciser dans sa méthodologie les sources d'information pour chaque question d'évaluation. Les sources de données secondaires peuvent inclure :

² Non-experimental (simple cross-sectional design; one-shot design; causal tracing strategies, case study design)

- La documentation relative au projet "Accompagnement des adolescent.e.s et des jeunes dans leur transition de l'adolescence à l'âge adulte" ;
- Les rapports d'activités fournis par les partenaires du projet ;
- Les rapports au donateur (Direction de Coopération Monégasque) soumis par l'UNICEF ;
- La documentation pertinente sur les programmes éducatifs et d'insertion socio-professionnelle au Maroc ;
- La documentation de référence pour le cadre normatif liés à l'éducation et à l'insertion des jeunes.

De plus, les statistiques nationales et locales, ainsi que les données issues d'études et d'enquêtes sur les thématiques de l'éducation et de l'insertion des jeunes vulnérables, seront également des sources clés. Une liste exhaustive des documents sera remise à l'évaluateur dès la signature du contrat.

Quant aux sources de données primaires, elles incluront l'observation, les participants aux interviews, groupes de discussion (focus groupes), et répondants aux questionnaires. Ces participants comprendront des représentants des départements gouvernementaux, des Organisations de la Société Civile partenaires (voir rubrique 1.2 - Principaux Partenaires), ainsi que la population cible, y compris les jeunes vulnérables, en particulier les filles, et leurs familles. D'autres partenaires directs et indirects du projet, ainsi que les responsables et cadres de l'UNICEF, feront également partie des sources d'information primaires.

5.2. Outils de collecte de données

L'évaluateur doit proposer une méthode de collecte de données adaptée (triangulation, méthode mixte qualitative et quantitative, etc.), en définissant des instruments de collecte appropriés qui tiennent compte des spécificités et des besoins des populations ciblées pour la collecte des données primaires. Une attention particulière doit être accordée aux adolescent.e.s et jeunes vulnérables, notamment aux filles et aux adolescent.e.s et jeunes en situation de handicap et ceux en situation de migration. À cet égard, l'usage de focus-groupe et d'interviews semi-directives est fortement encouragé, ainsi que d'autres techniques et outils pertinents pour la population cible. Pour assurer une large participation des adolescent.e.s et jeunes, l'UNICEF mettra à la disposition de l'équipe d'évaluation sa plateforme d'engagement des jeunes U-Report pour concevoir et disséminer des questionnaires auprès des adolescent.e.s et jeunes des régions cibles. L'ensemble de ces composantes doit être présenté dans la matrice de conception de l'évaluation, qui constitue la pièce maîtresse du rapport de conception (premier livrable de l'évaluation).

Une fois le rapport de conception approuvé par le Groupe de Référence de l'évaluation, l'évaluateur devra tester les outils et instruments proposés, avec une restitution des résultats de cet exercice à l'UNICEF Maroc, afin d'approuver les ajustements éventuels.

Par ailleurs, l'analyse des données devra être détaillée dans le rapport de lancement, avec une justification claire du choix de la méthodologie et des outils adoptés. Ce choix devra prendre en compte les limites potentielles de la collecte de données et la disponibilité des données secondaires, notamment les statistiques sur les jeunes vulnérables dans les zones ciblées.

5.3. Participation et inclusion

L'évaluation doit être menée selon une approche participative et inclusive, impliquant un large éventail de partenaires, parties prenantes et intervenants au niveau centrale et local ainsi que les membres de la communauté (adolescent.e.s, jeunes, leurs parents et tuteurs) .

L'évaluateur effectuera une cartographie des parties prenantes (présentée dans la version finale du premier livrable : rapport de lancement) afin d'identifier les parties prenantes et partenaires directs et indirects du projet. Ces parties prenantes pourront inclure des représentants du Ministère de l'Éducation, du Préscolaire et des Sports, des organisations de la société civile y compris les associations des parents et tuteurs des élèves des établissements cibles, des ONG locales..., ainsi que la population cible. Cela comprend les bénéficiaires directs (les adolescent.e.s et jeunes vulnérables, notamment les filles et ceux en situation de handicap), leurs familles et/ou les membres de la communauté, ainsi que les professionnels travaillant pour les associations et partenaires institutionnels du projet au niveau national et local.

S'agissant d'une évaluation d'un projet ciblant les adolescent.e.s et les jeunes, une attention particulière sera accordée à leur inclusion et participation actives dans cette évaluation notamment les plus vulnérables à savoir les filles, ceux en situation de handicap et en situation de migration. À cet effet, en plus des entretiens semi-directifs et focus groupes auprès de la population, la collecte de données primaires comprendra également un large échantillon des adolescent.e.s et jeunes, à travers un questionnaire à concevoir et à diffuser largement dans les provinces cibles du projet via la plateforme U-Report de l'UNICEF comptant plus de 37.000 adolescent.e.s et jeunes de 15-24 ans représentant toutes les régions du pays. En outre Le comité participatif des Adolescent.e.s et Jeunes ainsi que le comité de plaidoyer des filles (Andalusiates) formés dans le cadre du projet seront représentés dans le groupe de référence de l'évaluation en vue de faire entendre la voix des adolescent.e.s et jeunes tout au long du processus de l'évaluation.

La méthodologie de l'évaluation devra expliciter comment les jeunes vulnérables, leurs familles et les membres de la communauté seront impliqués dans les différentes phases de l'évaluation, dans le respect des considérations éthiques de l'UNICEF pour la génération des évidences impliquant les enfants. ***(Rubrique 11 Considérations éthiques et annexe 3 Procédure de l'UNICEF relative aux normes éthiques en matière de collecte et d'analyse des données, de recherche et d'évaluation).***

5.4. Limites à prendre en compte dans l'évaluation :

L'évaluateur doit prendre en considération des limites potentielles relatives au modèle de reporting financier de l'UNICEF, établi sur la base des résultats du CPD ce qui aurait un impact sur les données financières par composantes et activités (allocation, engagements et dépenses) nécessaires pour l'analyse de l'impact. Les limites doivent également être prises en considération en lien avec la disponibilité de données statistiques désagrégées par sexe, tranche d'âge et zone géographique. L'évaluateur est tenu d'utiliser des sources de données fiables en se basant sur les rapports et systèmes d'information retenus comme sources de données secondaires dans le rapport de lancement approuvé par l'UNICEF.

L'évaluation pourrait être limitée par des obstacles liés à la méthodologie de l'évaluateur, entraînant potentiellement un biais d'échantillonnage. A cet effet, il est essentiel que l'évaluateur justifie son choix

méthodologique concernant la définition de l'échantillon dans le rapport de lancement de l'évaluation. De plus, tout au long du processus d'évaluation, l'évaluateur devra vérifier la validité des données recueillies en utilisant des méthodes statistiques et non statistiques pour assurer leur fiabilité et pertinence.

Finalement, l'évaluateur doit prendre en considération des limites potentielles relatives, notamment, la conduite de l'évaluation avant la clôture officielle du projet. Ainsi, il est prévu que le démarrage de l'évaluation coïncide avec la période à partir de laquelle des résultats significatifs devraient être obtenus. Ceci constituera une limite potentielle, dans la mesure où l'évaluation pourrait ne pas être en mesure d'apprécier objectivement les résultats qui seraient obtenus après la clôture de la phase de collecte de données.

6. PROCESSUS ET LIVRABLES DE DE L'EVALUATION

L'évaluation se déroulera en quatre phases : (i) Conception ; (ii) Collecte de données, (iii) Analyse et rapportage et (iv) Dissémination et suivi.

Phase	Activités Clés	Livrable Principal	Durée estimée
1. Conception	Réunion de cadrage, revue documentaire.	Rapport de lancement.	5 jours/homme
2. Collecte de données	Collecte de données sur le terrain (interviews, focus groupes, questionnaires).	Présentation des résultats préliminaires.	10 jours/homme
3. Analysis	Analyse approfondie des données, élaboration du rapport.	Projet de rapport d'évaluation.	10 jours/homme
4. Dissémination	Atelier de partage des résultats, diffusion du rapport final.	Rapport final et plan de réponse aux recommandations.	5 jours/homme

6.1. Phase de conception

Cette phase est consacrée à la structuration du processus d'évaluation, à ce stade, l'évaluateur doit acquérir une connaissance approfondie à la fois du projet et du contexte national.

L'évaluateur doit développer la matrice de conception de l'évaluation en choisissant et adaptant les questions d'évaluation les plus pertinents et identifiant les méthodes les plus appropriées pour la collecte et l'analyse des données ainsi que les parties prenantes à rencontrer au cours de la phase de collecte de données et établir un chronogramme détaillé des différentes phases de l'évaluation.

Cette phase sera entamée par une réunion de cadrage avec l'équipe UNICEF au Maroc.

6.2. Phase de Collecte de données

Cette phase consiste en une mission sur le terrain aux quatre provinces cibles d'environ une semaine à dix jours afin de compléter la collecte de données et procéder à l'analyse. Le recueil de données devrait être conforme à l'approche méthodologique et le plan de travail indiqué dans le rapport de lancement validé par l'UNICEF Maroc et dans le respect des considérations éthiques convenues à la phase de conception. A l'issue de cette phase, l'évaluateur devrait avoir les premières analyses des données recueillies, les résultats préliminaires et les conclusions et recommandations provisoires.

A la fin de cette phase l'évaluateur fera une présentation des résultats préliminaires tirés de l'enquête de terrain, et ce, dans une réunion de débriefing en présence des membres du Groupe de Référence de l'Evaluation, du gestionnaire de l'évaluation et l'équipe Education/ADAP de l'UNICEF au Maroc, en vue de discuter les résultats préliminaires, les propositions de conclusions et recommandations initiales.

6.3. Phase d'analyse et de rapportage

Durant cette phase l'évaluateur continuera le travail d'analyse des données initié dans la phase de collecte de données sur le terrain et préparera le projet de rapport final en tenant compte des remarques et commentaires émis par l'UNICEF Maroc et le groupe de référence dans la réunion de débriefing à la fin de la phase de collecte de données.

Le projet de rapport de l'évaluation est soumis à la fois à une évaluation de la qualité et un processus de révision. Tout d'abord, l'UNICEF Maroc à travers son responsable de Planning, Suivi et Evaluation (gestionnaire de l'évaluation) procédera en consultation avec le Bureau Régional de l'UNICEF de l'Afrique du Nord et du Moyen Orient à l'évaluation de la qualité du projet du rapport final.

Lorsque le projet de rapport est considéré de bonne qualité, il sera partagé avec le Groupe de Référence de l'Evaluation pour avis et commentaires tout en respectant l'indépendance de l'évaluateur dans l'expression de son jugement.

A l'issue de ce processus et après la revue du projet de rapport en fonction des commentaires et remarques du Groupe de Référence, l'évaluateur soumettra la version révisée du rapport finale. Cette version sera présentée dans un séminaire regroupant le l'UNICEF Maroc et toutes les parties prenantes clés du projet. La version finale du rapport devra être soumise dans les jours qui suivent l'atelier en tenant compte des remarques et commentaires des participants.

6.4. Phase de dissémination

La dissémination du rapport de l'évaluation sera faite à travers un atelier national de présentation des résultats, conclusions et recommandation de l'évaluation. Feront part à cet atelier les partenaires d'exécution, les donateurs, l'équipe du pays des Nations Unies Maroc ainsi que d'autres parties prenantes concernées.

A l'issue de son approbation définitive, le rapport de l'évaluation sera largement diffusé au sein et à l'extérieur de l'UNICEF à travers la base de données des évaluations et recherches de l'UNICEF.

Le suivi de la mise en œuvre des recommandations sera effectué par l'UNICEF Maroc et le Bureau Régional de l'UNICEF de l'Afrique du Nord et du Moyen Orient à travers le plan de réponse aux recommandations "Management Response."

7. PRODUITS LIVRABLES

7.1. Rapport de lancement

Le rapport de lancement constitue le premier livrable de l'évaluation, servant de déclaration de consentement entre l'évaluateur et l'UNICEF Maroc concernant la gestion de l'évaluation, sa démarche et son échéancier. Ce rapport, d'une longueur maximale de 15 à 20 pages annexes incluses, est à élaborer après la réunion de cadrage avec l'UNICEF Maroc et la revue préliminaire de la documentation pertinente.

Le rapport de lancement doit présenter une justification claire du choix de l'approche méthodologique préconisée, ainsi que ses forces et ses limites pour répondre aux objectifs et à la portée de l'évaluation. Il doit contenir au minimum les éléments suivants :

- Bref aperçu sur le contexte du pays et les grandes lignes du projet;
- La théorie de changement du projet reconstruite après la revue à mi-parcours du projet ;
- La cartographies des parties prenantes ;
- L'approche méthodologique de l'évaluation avec la justification des choix méthodologiques ;
- Les questions éthiques potentielles et les stratégies à adopter pour les adresser ainsi que les processus d'examen éthique et de contrôle du processus de l'évaluation (*voir Annexe Procédure de l'UNICEF relative aux normes éthiques en matière de collecte et d'analyse des données, de recherche et d'évaluation*) ;
- La matrice de l'évaluation ;
- Le format du rapport de l'évaluation conformément aux standards de l'UNEG pour les rapports d'évaluations adaptés par l'UNICEF, Version juin 2017³ ;
- L'échéancier détaillé des phases de collecte de données sur le terrain, de rapportage et de dissémination (*rubrique 8.1 Calendrier provisoire de l'évaluation*).
- Les Référence à l'utilisation d'un cadre fondé sur les droits, de la Convention relative aux droits de l'enfant (CDE), des Principaux engagements pour les enfants (CCC), de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination Contre les Femmes (CEDAW) d'autres repères liés aux droits dans la conception de l'évaluation.

Le rapport de lancement doit être soumis en deux langues, français et anglais, y compris les outils de collecte de données (guides d'entretien semi-directif, focus groupes, questionnaires, etc.). Les formulaires de consentement éclairé, destinés aux participants des entretiens et focus groupes, doivent être disponibles en arabe, français et anglais, conformément aux procédures éthiques de l'UNICEF.

Le rapport de lancement sera soumis à un examen de qualité par le Groupe de référence de l'évaluation, l'UNICEF Maroc et le Bureau régional de l'UNICEF pour l'Afrique du Nord et le Moyen-Orient. Les commentaires des trois parties seront discutés avec l'évaluateur lors de la réunion de présentation du rapport.

Le passage à la phase de collecte de données sur le terrain dépend de l'approbation formelle du rapport de lancement, y compris l'approbation formelle des aspects éthiques par le Comité d'Examen Ethique (Ethics Review Board) contracté par l'UNICEF, pour l'examen du respect des considérations éthiques dans toutes les phases de l'évaluation, conformément aux normes éthiques de l'UNICEF (voir Annexe 3).

³ [https://www.unicef.org/evaldatabase/files/UNICEF_adapated_reporting_standards_updated_June_2017_FINAL\(1\).pdf](https://www.unicef.org/evaldatabase/files/UNICEF_adapated_reporting_standards_updated_June_2017_FINAL(1).pdf)

7.2. Projet du rapport d'évaluation et présentation PowerPoint des résultats

L'ébauche du rapport d'évaluation doit être élaborée en 40 à 60 pages maximum, avec un résumé de 5 pages maximum (hors annexes). Le rapport doit respecter rigoureusement la structure du rapport final d'évaluation telle que définie dans les standards de l'UNEG pour les rapports d'évaluations adaptés par l'UNICEF (version juin 2017).

Le rapport provisoire de l'évaluation fera l'objet d'un processus de revue et d'assurance qualité par l'UNICEF Maroc, le Bureau Régional de l'UNICEF pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord et le Groupe de Référence de l'Évaluation. Ce premier examen inclura également l'évaluation du respect des considérations éthiques. Les remarques consolidées de toutes les parties seront transmises à l'évaluateur par le gestionnaire de l'évaluation, en vue de l'élaboration de la version révisée du rapport, intégrant les commentaires des différentes parties.

La version revue du rapport sera présentée par l'évaluateur lors d'un atelier national de dissémination des résultats de l'évaluation, avec les partenaires d'exécution directs et indirects, le donateur et les autres parties prenantes concernées. En préparation de cet atelier, l'évaluateur devra soumettre à l'UNICEF Maroc, pour validation, une présentation PowerPoint de 20 diapositives maximum résumant les principales rubriques du rapport.

7.3. Rapport final d'évaluation

La version finale du rapport doit être de 40 à 60 pages y compris un résumé de 5 pages maximum (sans compter les annexes). Cette version est considérée comme finale incluant les commentaires et recommandations des parties prenantes et partenaires à l'issue des discussions lors de l'atelier de dissémination.

Tout comme le rapport provisoire de l'évaluation, la version finale doit se conformer rigoureusement aux standards de l'UNEG pour les rapports des évaluations adaptés par l'UNICEF Version juin 2017.

La version finale du rapport sera soumise à un examen de la qualité par le Bureau Indépendant de l'Évaluation de l'UNICEF via une compagnie indépendante externe dans le cadre du « Global Evaluation Reports Oversight System » (GEROS).

GEROS, est un système à l'échelle de l'organisation qui vise à soutenir le renforcement de la fonction d'évaluation pour atteindre et voir même dépasser les normes et standards du Groupe d'évaluation des Nations Unies (UNEG), Plan d'action du système des Nations Unies sur l'égalité des sexes (UN- SWAP) et d'autres engagements de l'UNICEF y compris les approches fondées sur l'équité et les droits de l'Homme.

Langues

Il est à noter que tous livrables doivent être soumis en français et comme indiqué dans la description du 1^{er} livrable (Rapport de lancement) celui-ci doit être soumis en Français et Anglais y compris les outils de collecte (guide des entretiens semi-directifs et focus groupes, questionnaires...). Les formulaires de consentement éclairés exigés par la procédure éthique de l'UNICEF doivent être fournis en Arabe, Français et Anglais.

8. CALENDRIER DES ACTIVITÉS ET DÉLAIS DES LIVRABLES

L'évaluation se déroulera en 30 Jour/Homme sur une période de 4 mois de février à mai 2025, suivant le calendrier provisoire ci-dessous.

Ce calendrier comprend les principales phases et les activités clés du processus de l'évaluation. Les délais indiqués sont provisoires et peuvent se chevaucher dans le temps.

Comme indiquée dans la *rubrique 7.1 Rapport de lancement*, une proposition détaillée d'échéancier tenant compte des trois phases de l'évaluation : collecte de données sur le terrain, rapportage et dissémination doit être jointe au Rapport de lancement. L'échéancier doit être adapté à la méthodologie spécifique proposée par l'évaluateur, aux ressources disponibles et validée par l'UNICEF Maroc.

8.1. Calendrier provisoire de l'évaluation

Phases/livrables	Délais provisoires			
	Fev. 25	Mar. 25	Avr. 25	Mai. 25
1. Phase de Conception				
Réunion de cadrage (l'évaluateur et l'UNICEF Maroc)				
Consultations préliminaires des documents				
Soumission et validation du rapport de lancement (livrable 1)				
2. PHASE DE COLLECTE DE DONNEE				
Revue documentaire (données secondaires)				
Déplacement aux sites et collecte de données sur le terrain (données primaires)				
Présentation des résultats, analyses et conclusions préliminaires (Livrable 2)				
3. PHASE D'ANALYSE ET RAPPORTAGE				
Projet de rapport final de l'évaluation et annexes (livrable3)				
Revue et feedback du rapport par UNICEF (Bureau de pays Maroc et Bureau Régional du Moyen Orient et Afrique du Nord) et le Groupe de Référence				
Atelier national de partage de l'évaluation				
Rapport final revu et annexes (Livrable 4)				
4. PHASE DE DISSEMINATION				
Edition du rapport final et annexes				
Publication du rapport sur la base de données UNICEF				
Partage du rapport avec les parties prenantes				

8.2. Délais des livrables

PHASES/LIVRABLES	DELAIS INDICATIFS (en jour/homme)	% de paiement
1. PHASE DE CONCEPTION	5	
Réunion de cadrage		
Soumission et validation du rapport de lancement (livrable 1)		20%
2. PHASE DE COLLECTE DE DONNEES	10	
Revue documentaire		
Déplacement aux sites et enquête de terrain		
Présentation des résultats, analyses et conclusions préliminaires (Livrable 2)		15%
3. PHASE D'ANALYSE ET RAPPORTAGE	10	
Projet du rapport d'évaluation et présentation PowerPoint des résultats (Livrable 3)		15%
Atelier national de partage des résultats		
Projet de rapport final revu et annexes (livrable 4)		15%
4. RAPPORT FINAL	5	
Rapport final incluant les commentaires des partenaires et annexes (livrable 5)		35%
Total	30 Jour/Homme	100%

8.3. Supervision de la consultation :

Le/la consultant.e sera supervisé.e par l'UNICEF Maroc et travaillera en étroite collaboration avec le gestionnaire de l'évaluation (le Spécialiste Planning, Suivi et Evaluation de l'UNICEF) ; responsable de la gestion globale de l'évaluation et de son budget, du suivi et de l'orientation stratégique du processus d'évaluation dans le respect des principes de l'indépendance et de l'impartialité de l'évaluation.

En sa qualité de gestionnaires de l'évaluation, il est également responsable de la coordination du processus d'examen et d'approbation des livrables et le suivi du processus de revue des livrables. Il assure également, en concertation avec le Bureau Régional de l'UNICEF de l'Afrique du Nord et du Moyen Orient l'assurance qualité de l'évaluation et des livrables.

9. RÔLES ET RESPONSABILITÉS DANS LE PROCESSUS D'ÉVALUATION

Rôle et responsabilité dans l'évaluation

Consultant.e évaluateur :

- Guide la conception globale de l'évaluation et assure un leadership intellectuel ;
- Dirige le processus de collecte des données ;
- Gère la communication et la prise de rendez-vous auprès des partenaires pour la phase de collecte de données sur le terrain (tout en gardant le gestionnaire de l'évaluation informé du progrès)

- Se déplace dans les zones d'intervention pour la collecte de données ;
- Présente les résultats, analyse et constats préliminaires issus de la phase de terrain dans une réunion de partage avec le Gestionnaire de l'évaluation, les membres du Groupe de Référence de l'Evaluation et l'équipe de gestionnaires du projet de l'UNICEF ;
- Dirige le processus d'analyse de données recueillies et le processus de rédaction des rapports de l'évaluation (rapport de lancement et rapport final);
- Garantit le respect des délais, la conformité des livrables avec les normes de qualité requises et le respect des directives de l'UNICEF en matière de l'éthique dans la génération des évidences impliquant les enfants (*voir Annexe 3 Procédure de l'UNICEF relative aux normes éthiques en matière de collecte et d'analyse des données, de recherche et d'évaluation*) ;
- Fournit l'assurance qualité interne et dirige la révision des versions successives des rapports de l'évaluation ;
- Facilite les réunions de présentation des livrables et présente le rapport final de l'évaluation à l'atelier national de partage des résultats avec les parties prenantes.

Gestionnaire de l'évaluation (Spécialiste Planning et S&E de l'UNICEF Maroc)

- Développe les TdR de l'évaluation et dirige leur revue par l'UNICEF Maroc et le Bureau Régional de l'UNICEF au Moyen Orient et Afrique du Nord;
- Constitue et préside le Groupe de Référence de l'Evaluation ;
- Se charge de la gestion globale de l'évaluation et de son budget, du suivi et de l'orientation stratégique du processus d'évaluation ;
- Convoque les réunions et coordonne le flux de communications et d'informations entre l'évaluateur, l'UNICEF et le Groupe de Référence de l'Evaluation ;
- Sert de centre de liaison de l'évaluation entre l'UNICEF, les partenaires d'exécution (gouvernementaux et de la société civile) et les autres partenaires afin de permettre l'échange d'information et la collecte de données ;
- Coordonne le processus d'examen et d'approbation des livrables et assure le suivi du processus de révision ;
- Assure en concertation avec le Bureau Régional de l'UNICEF de l'Afrique du Nord et du Moyen Orient l'assurance qualité de l'évaluation et des livrables ;
- Gère l'édition, la publication et la diffusion du rapport d'évaluation et assure le suivi de la réponse de l'UNICEF Maroc aux recommandations de l'évaluation (Management Response) ;

Groupe de Référence de l'Evaluation

Le Groupe de Référence de l'Evaluation est un comité chargé du suivi stratégique du processus de l'évaluation et de la revue des livrables. Il est composé de 5 à 7 membres représentant l'UNICEF, les partenaires du projet, le Ministère de l'Education Nationale, du Préscolaire et des Sports, le comité de plaidoyer des filles (andaloussiate), le comité participatif des adolescent.e.s et jeunes, une agence des Nations Unies.

Le Groupe de Référence aura les responsabilités suivantes :

- Fournir des information et connaissance institutionnelle en tant que personne-ressource.
- Appuyer le travail de l'évaluateur en facilitant leur accès aux populations retenues pour la collecte des données primaires et à l'information et à la documentation pertinente ;
- Participer aux différentes réunions de présentation et de discussion des livrables (Rapport de conception, projet de Rapport final de l'évaluation et Rapport final de l'évaluation)

- Fournir des conseils stratégiques généraux à l'évaluateur ;
- S'assurer de la participation active et l'inclusion des parties prenantes, notamment, les organisations de la société civile et les bénéficiaires projet dans les différentes étapes de l'évaluation ;
- S'assurer de l'adoption des outils participatifs par l'évaluateur dans la conception, mise en œuvre et diffusion des résultats de l'évaluation.

10. QUALIFICATIONS DU CONSULTANT ÉVALUATEUR

Expert évaluateur national ou international :

Le consultant doit avoir les compétences et qualifications suivantes :

- Formation universitaire supérieure (minimum bac+5 en sciences sociales, sciences économiques, droits ou équivalent) ;
- Diplôme ou certificat dans l'évaluation des programmes de développement ou tout domaine connexe serait un atout ;
- Expérience nationale ou internationale confirmée d'au moins 6 ans dans la conception et la réalisation d'évaluations en tant que chef de mission, en particulier dans le domaine du développement pour les agences des Nations Unies et/ou d'autres organisations internationales (une expérience dans les domaines de l'insertion des jeunes, de l'éducation ou des droits de l'enfant serait un atout important)
- Connaissance du contexte de travail, projet et programme des Nations Unies et / ou le mandat et les activités de l'UNICEF serait un atout ;
- Connaissance du contexte du pays et des problématiques liées à l'éducation et à l'insertion socio-économique des jeunes vulnérables.
- Excellentes aptitudes de gestion et capacités de travailler avec des équipes pluridisciplinaires et multiculturelles ;
- Excellentes capacités de communication et de rédaction en français et 'Arabe (l'anglais serait un atout);
- Connaissance et expérience en évaluation ou gestion de projets/programme en lien avec l'égalité des sexes et les droits de l'Homme, y compris les droits de l'enfant serait un atout ;

11. CONSIDÉRATIONS ÉTHIQUES

Comme les présents termes de Références l'indiquent dans la *rubrique 5.3 Participation et inclusion*, l'évaluation sera menée selon une approche participative et inclusive des enfants en contact avec la loi. Ainsi, il est prévu que les enfants feront l'objet de collecte de données primaires par l'évaluateur.

A cet effet, l'évaluation comme toutes autres activités de collecte et d'analyse de données, de recherche et d'évaluation entreprises ou commanditées par l'UNICEF, (y compris les activités réalisées par des sous-traitants individuels ou institutionnels et par des partenaires), lorsqu'elles impliquent des sujets humains ou l'analyse de données secondaires sensibles, doit faire l'objet d'un processus formel de la revue éthique. L'évaluation ainsi doit être menée dans le respect de la procédure de l'UNICEF relative aux normes éthiques en matière de collecte et d'analyse des données, de recherche et d'évaluation et conformément aux directives éthiques de l'UNEG pour l'évaluation. **(Voir annexe 3)**

Ces normes reconnaissent explicitement la Déclaration d'Helsinki (1964) et ses modifications connexes, dont elles reflètent l'esprit et l'intention, en soulignant l'importance du respect et de la protection des droits fondamentaux.

Plus précisément, en ce qui concerne la participation prioritaire des enfants aux activités de collecte et d'analyse de données, de recherche et d'évaluation, les présentes normes s'efforcent d'appliquer les

principes relatifs à l'intérêt supérieur de l'enfant, à la non-discrimination et à la participation de la Convention relative aux Droits de l'Enfant.

Dans le cadre de cette Procédure, les exigences et les principes relatifs à la production de données probantes s'appliquent aux quatre questions éthiques centrales, à savoir :

- Les avantages et préjudices ;
- Le consentement éclairé ;
- Le respect de la vie privée ;
- La confidentialité ;
- Le paiement et les indemnités.

Ils expriment aussi, en particulier, la position de l'UNICEF à l'égard des conflits d'intérêts et du financement éthique des activités de production de données probantes.

A cet effet, les propositions d'offres techniques dans le cadre de cet appel d'offre doivent obligatoirement identifier clairement, les questions éthiques potentielles et les méthodes à adopter, ainsi que les processus d'examen éthique et de contrôle du processus de l'évaluation. L'évaluation des offres techniques en compétition dans le cadre de cet appel d'offre, prendra également en considération l'importance accordée à la définition des implications éthiques et des stratégies d'atténuation relatives à l'élaboration et à la mise en œuvre de la collecte et de l'analyse de données.

Par ailleurs, selon la procédure de l'UNICEF relative aux normes éthiques en matière de collecte et d'analyse des données, de recherche et d'évaluation, les personnes en charge de la collecte de données primaires impliquant des sujets humains doivent avoir reçu une formation de base à l'éthique.

12. DOSSIER DE L'OFFRE

Cet appel à consultation est ouvert aux consultants individuels nationaux et internationaux. Le/La consultant.e. sera recruté.e sur la base d'un contrat de prestations de services conclu avec le bureau de l'UNICEF au Maroc

Le/la consultant(e) est invité.e à fournir les documents suivants pour soumettre leur candidature.

12.1. Offre technique

L'offre technique doit comprendre, mais sans s'y limiter, ce qui suit :

- Une synthèse de la compréhension des termes de référence, incluant la méthodologie proposée (Maximum 10 pages) ;
- CV du consultant (maximum 4 pages) ;
- Les références pertinentes des évaluations de projets/Programmes de développement menés par les consultants (maximum 10 pages);
- Copie des diplômes.

12.2. Offre Financière :

Le/la consultant.e devra fournir une offre financière détaillée incluant tous les frais pour compléter l'ensemble du projet (taux journaliers ; frais de déplacement, cout des voyages... et toute autre charge liée à la réalisation des prestations).

N.B : Les honoraires devraient être en montant brut et la déclaration des impôts est à la charge du. De la consultant.e.

Tous ces documents doivent être attachés sur le système lors de la soumission.

Le délai de candidature est fixé au 29 janvier 2025

******Tout dossier incomplet sera considéré comme irrecevable******

13. EVALUATION DES OFFRES

L'évaluation finale des offres sera faite en fonction d'une pondération des Critères d'évaluation Technique et Financière. Un score technique (St) avec un maximum de 100 points est attribué à la proposition technique, et une offre qui ne répond pas aux critères d'éligibilité des TDR ou qui n'atteint pas le seuil technique minimal de qualification de 70 points sur 100 sera rejeté à l'issue de cette première étape.

13.1. Evaluation offre technique (pondération de 80% de la note globale)

Les candidats retenus peuvent être invités à un entretien pour une nouvelle évaluation technique. Le score technique (St) sera attribué selon le tableau ci-dessous :

EVALUATION TECHNIQUE (max. 100 points)	
Réponse globale (10 points)	
Compréhension des TdR, l'exhaustivité et cohérence de la réponse	10
Méthodologie et approche proposée (30 points)	
Pertinence de l'approche méthodologique proposée	20
Importance accordée aux implications éthiques dans la génération des évidences impliquant les enfants et des stratégies d'atténuation relatives à l'élaboration et à la mise en œuvre de la collecte et de l'analyse de données	5
Echéancier proposé	5
Profil (60 points)	
Pertinence du Profil du consultant par rapport aux qualifications requises	20
Expérience en évaluation de projet et programme de développement	25
Connaissance du contexte national, de la Convention relative aux droits de l'enfant (CDE), des problématiques liées à l'éducation, à l'insertion des jeunes vulnérables et au genre.	15
EVALUATION TECHNIQUE - Total des Points	100

13.2. Evaluation offre financière (pondération 20% de la note globale)

La proposition financière de l'offre économiquement la moins chère (Om) appréciée en fonction du prix Global et de la cohérence dans la décomposition du prix global recevra **un score financier (Sf)** de 100 points. Les scores financiers des autres offres (F) seront calculés selon la formule suivante :

$$Sf = 100 \times Om/F$$

Om : l'offre économiquement la moins chère - *F* : Prix de l'offre

13.3. Evaluation Finale offre globale

L'évaluation finale de l'offre sera faite en fonction d'une pondération des Critères d'évaluation Technique et Financière :

Le **score technique (St)** et le **score financier (Sf)** de chaque offre seront ensuite combinés en **un score global (Sg)** par offre selon la répartition suivante :

$$St = 80\% \text{ de la note globale et } Sf = 20\% \text{ de la note globale.}$$

14. SOUMISSION DES OFFRES

Pour soumettre votre candidature, veuillez utiliser le lien suivant

<https://secure.dc7.pageuppeople.com/apply/671/gateway/Default.aspx?c=apply&sJobIDs=578525&SourceTypeID=796&sLanguage=en-us>

Pour plus d'information sur les Termes de Référence ou pour toute question concernant cette consultation, veuillez vous adresser à M. Rachid Amri ramri@unicef.org

UNICEF is committed to diversity and inclusion within its workforce, and encourages all candidates, irrespective of gender, nationality, religious and ethnic backgrounds, including persons living with disabilities, to apply to become a part of the organization.

UNICEF has a zero-tolerance policy on conduct that is incompatible with the aims and objectives of the United Nations and UNICEF, including sexual exploitation and abuse, sexual harassment, abuse of authority and discrimination. UNICEF also adheres to strict child safeguarding principles. All selected candidates will be expected to adhere to these standards and principles and will therefore undergo rigorous reference and background checks. Background checks will include the verification of academic credential(s) and employment history. Selected candidates may be required to provide additional information to conduct a background check. Individuals engaged under a consultancy or individual contract will not be considered "staff members" under the Staff Regulations and Rules of the United Nations and UNICEF's policies and procedures, and will not be entitled to benefits provided therein (such as leave entitlements and medical insurance coverage). Their conditions of service will be governed by their contract and the General Conditions of Contracts for the Services of Consultants and Individual Contractors. Consultants and individual contractors are responsible for determining their tax liabilities and for the payment of any taxes and/or duties, in accordance with local or other applicable laws. Annexes :

Annexe 1 : Programme de Pays UNICEF/Maroc 2023-2027.

Annexe 2 : Document d'orientation Intégration des droits humains et de l'égalité des genres dans les évaluations-Groupe des Nations Unies pour l'évaluation UNEG.

Annexe 3 : Procédure de l'UNICEF relative aux normes éthiques en matière de collecte et d'analyse des données, de recherche et d'évaluation.

Annexe 4 : Documents du projet et rapport de la revue à mi-parcours du projet "Accompagnement des adolescent.e.s et des jeunes dans leur transition de l'adolescence à l'âge adulte".